

**Définition Pilastre :** (n.m.) *Élément saillant inséré dans une maçonnerie, généralement en forme de colonne, avec base, fût et chapiteau.*

*Du latin pila (pilier). Le terme est mentionné en 1545 dans la traduction en français des Règles de l'architecture de Serlio : « Le pilastre sera de la septiesme partie de la largeur de l'ouverture.*



© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation